Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 059-215906025-20251222-D3325-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 11

de Présents : 9

de Votants : 10

OBJET (33)
Locations salles

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **23 décembre 2025**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le : **15 décembre 2025**

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Éric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absents excusés : Vincent DEBEIR ayant donné procuration à Dié CATTEAU
Stéphanie DEPUYDT

M. Dié CATTEAU a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Modification tarifs locations salles

La présente délibération annule et remplace la délibération du 04 décembre 2023

La commune propose à la location deux salles de capacités différentes :

PARTICULIERS		
SALLES D'ACTIVITES		
	TRESSINOIS	NON-TRESSINOIS
Week-end complet	300 €	500 €
1 journée semaine (du Lu au Ve)	150 €	300 €
Location inférieure à 4h (uniquement du Lu au Ve).	100 €	200 €
Prêt de chaises et tables (6)	Maximum 18 chaises et 3 tables	0

CE, ENTREPRISES, Manifestations commerciales…			
SALLES D'ACTIVITES ET POLYVALENTE (1) (2)			
Manifestations Non-Commerciales		Manifestations Commerciales	
1 journée (Du Lu au dim)	500 €	1 journée (Du Lu au dim)	600 €
Week-end complet	600 €	Week-end complet	800 €

ASSOCIATIONS			
	SALLES D'ACTIVITES ET POLYVALENTE		AUTRES SALLES
	TRESSINOISES liste disponible en mairie	NON-TRESSINOISES	
Week-end complet	Gratuit (selon disponibilités)	500 € + 100 € ménage	-
1 journée (samedi ou dimanche)		300 € + 100 € ménage	-
plus de 4 heures (en semaine)		160 € + 100 € ménage	20 €
moins de 4 heures (en semaine)		80 € + 100 € ménage	40 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 059-215906025-20251222-D3325-DE

1) Le terme « salle polyvalente » est ici utilisé pour désigner la salle principale uniquement

Les soirées sonorisées ne sont pas autorisées

2) Il est précisé que la capacité d'accueil des salles ne peut être dépassées sous peine de refus de l'assurance de prendre en charge d'éventuels accidents : Salle Polyvalente 350 personnes - salle d'activités 70 personnes

3) NETTOYAGE :

Pour les particuliers salle d'activités, il est fait par le locataire. La vaisselle n'est pas fournie. Deux chèques de caution seront demandés à la remise des clés : 100 € pour le nettoyage et 200 € pour le matériel (mobilier ou immobilier) et/ou troubles de la tranquillité publique.

Pour la salle d'activités, en cas de nettoyage non satisfaisant, la caution de 100 € sera retenue.

Le courant est coupé dans les prises entre 2h et 8h du matin.

Salle d'activités et salle polyvalente :

Associations tressinoises : elles doivent nettoyer la salle quand elle est mise à leur disposition.

Associations non tressinoises : Le nettoyage sera effectué par la commune. A cette intention, il leur sera réclamé un chèque de 100 €.

4) Pour les associations tressinoises, l'utilisation des plaques, friteuses et lave-vaisselle est à la discrétion de la municipalité.

5) Les associations tressinoises ont la possibilité de réserver la sono composée des enceintes amplifiées et de la table de mixage. Un responsable sono sera désigné par l'association et un chèque de caution de 300 € sera réclamé.

6) La municipalité propose la mise à disposition de chaises et tables à destination des tressinois maximum deux fois par an, par foyer fiscal. Un chèque de caution d'une valeur de 300 euros sera réclamé.

Voté à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération	Pour copie conforme, Le Maire, Jean-Luc VERLYCK	Pour copie conforme, La Secrétaire de Séance Dié CATTEAU

MAIRIE DE TRESSIN (NORD)